



# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 4 JUILLET 2024

### ORDRE DU JOUR

#### 1. ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 1.2. Approbation du Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 28 mars 2024
- 1.3. Délégations permanentes du Conseil Communautaire au Président : Compte-rendu sur la période de mars à juin 2024
- 1.4. Développement de l'intercommunalité
  - 1.4.1. Retrait de la compétence « assainissement » du Syndicat Mixte Bruche-Hasel : Communes de NIEDERHASLACH et OBERHASLACH
  - 1.4.2. Transferts complémentaires de compétences en assainissement au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) au titre des Communes de NIEDERHASLACH et OBERHASLACH : Ajustement du périmètre

#### 2. FINANCES, BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1. Finances et Budget
  - 2.1.1. Fixation des tarifs des services publics
    - 2.1.1.1. Piscines : Instauration de nouveaux tarifs d'entrées
    - 2.1.1.2. Tourisme – Taxe de séjour : Révision des tarifs
    - 2.1.1.3. Aire d'accueil des Gens du Voyage de MOLSHEIM : Révision des tarifs
  - 2.1.2. Aires d'accueil des gens du voyage : Convention 2024 entre l'Etat, la Collectivité Européenne d'Alsace et la Communauté de Communes, en application du II de l'article L.851-1 du Code de la Sécurité Sociale pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
  - 2.1.3. Liaisons cyclables :  
Pistes cyclables à DACHSTEIN, le long de la RD 93 au droit de l'entreprise GRAF et liaison DUPPIGHEIM/ENTZHEIM : Convention partenariale avec la Collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre du fonds attractivité Alsace du territoire Ouest
  - 2.1.4. Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) – Attributions individuelles : Modalités de reversement de la compensation de la part salariale de la taxe professionnelle des communes
  - 2.1.5. Décision Modificative du Budget Primitif de l'exercice 2024
- 2.2. Ressources Humaines
  - 2.2.1. Piscines
    - 2.2.1.1. Création de deux postes non permanents à temps non complet d'opérateur des activités physiques et sportives

- 2.2.1.2. *Adhésion au Groupement d'Employeurs des Professions du Sport et de l'Animation d'Alsace pour la mise à disposition de deux postes sous contrat d'apprentissage*
- 2.2.1.3. *Création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet*
- 2.2.2. *Développement Durable – Trame Verte et Bleue : Création d'un poste non permanent à temps complet de chargé de mission*

### **3. DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS**

#### LIAISONS CYCLABLES

VILLE DE MOLSHEIM – REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE CHEMIN DE DORLSHEIM : CONVENTION AVEC LA VILLE DE MOLSHEIM RELATIVE A LA DEFINITION DES MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES LIEES AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENTS CYCLABLES

### **4. DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES**

ZONES D'ACTIVITES « ACTIVEUM », 4<sup>EME</sup> TRANCHE – MISE EN SOUTERRAIN DES LIGNES HAUTE TENSION AU DROIT DE LA ZONE : CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES

### **5. AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MOLSHEIM : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

### **6. DEVELOPPEMENT DURABLE**

TRAME VERTE ET BLEUE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FEDER

### **7. EAU ET ASSAINISSEMENT**

- 7.1. Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
- 7.2. Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- 7.3. Gestion des eaux pluviales et urbaines – Ville de MOLSHEIM – Chemin de Dorlisheim : Convention de gestion avec la ville
- 7.4. Gestion des eaux pluviales et urbaines – Commune de STILL – Rue de la Liberté : Convention de gestion avec la commune
- 7.5. Eau – Ville de MUTZIG : Cession du fossé du Bliethgraben
- 7.6. Eau et assainissement : Règlements de services d'eau, d'assainissement et d'assainissement non collectif

### **8. QUESTIONS ORALES**

Conformément à l'article 10 du Règlement Intérieur.

### **9. DIVERS ET COMMUNICATION**